Appel à candidature

Exposition d’artistes amateurs de Grand Lieu Communauté

Règlement de participation

Afin de soutenir le dynamisme artistique de proximité, l’Office de Tourisme de Grand Lieu propose aux artistes amateurs locaux, de présenter leurs réalisations du 1er octobre au 5 novembre 2023, à la Maison des Pêcheurs du lac de Grand Lieu à La Chevrolière. Cette exposition entre dans le cadre de la programmation annuelle d’expositions temporaires. L'exposition regroupera la sélection de plusieurs artistes invités à présenter un ensemble cohérent et homogène de leurs productions.

**Comment participer ?**

Les candidats doivent transmettre au plus tard le 25 août 2023 :

* La fiche de candidature complétée et signée
* 6 à 10 photographies de leurs œuvres (via la plateforme en ligne gratuite *Wetransfer*) par mail uniquement à : [cmanceau@grandlieu.fr](mailto:cmanceau@grandlieu.fr)

Tout dossier incomplet ou non conforme ne sera pas pris en compte. Aucun frais d’inscription ni d’exposition n’est demandé aux artistes. Les artistes acceptent d’exposer gratuitement leurs œuvres.

**Article 1. Proposition artistique**

Les œuvres acceptées pour l’exposition sont les œuvres sur toile et techniques mixtes (peinture, collage, matières…), les œuvres sur papier (pastels, dessins, aquarelles et gravures), les œuvres photographiques et les sculptures (avec socles si ces derniers sont spécifiques).

Tout autre type de création (vitrail, ferronnerie, travail sur tissus, design d’objets, stylisme...) ne rentre pas dans le cadre de la sélection comme tout ce qui relève de l’artisanat.

Il n’y a pas de thème imposé.

**Article 2. Modalités de participation**

Pour participer à cette exposition collective, les artistes doivent remplir les conditions suivantes :

* Justifier d'une pratique de création artistique en amateur (ne pas détenir de numéro SIRET, ni être inscrit à la Maison des Artistes)
* Résider dans l’une des 9 communes de Grand Lieu Communauté
* Être âgé d’au moins 16 ans

**Article 3. Sélection**

Le dossier est soumis à l’avis de la commission « exposition artistes amateurs ». Ce comité n’a pas pour objectif d’évaluer la qualité du travail mais a pour vocation de veiller à la qualité de la manifestation ainsi qu’à la cohérence et l’homogénéité des œuvres, dans l’intérêt des artistes et du public.

Le comité de sélection se réserve le choix du nombre d’artistes sélectionnés avec un maximum fixé à 5 artistes.

Les décisions du comité de sélection sont sans appel.

Les candidats seront informés par mail des choix, le 1er septembre 2023.

**Article 4. Installation**

L’accrochage aura lieu le samedi 30 septembre (sur rendez-vous). Il est réalisé par les artistes. Le nombre des œuvres et leur implantation dans l’espace d’exposition reviennent au commissaire d’exposition. Les œuvres doivent être dotées d'un système d'accrochage solide et permettant un centrage correct. Les œuvres trop fragiles ou proposant des manipulations par le public sont à éviter.

Les emballages ne seront pas stockés par l’organisation.

Le décrochage aura lieu le dimanche 5 novembre et/ou le mardi 7 novembre (sur rendez-vous).

Le transport aller et retour des œuvres sera à la charge de l’artiste.

**Article 5. Assurance**

Le transport est sous la responsabilité des artistes.

L’Office de Tourisme de Grand Lieu prend en charge l’assurance des œuvres le temps de l’exposition.

Les artistes sélectionnés s’engagent à transmettre à l’Office de Tourisme de Grand Lieu la liste des œuvres - comportant l’intitulé, les matériaux, le format - ainsi que la valeur d’assurance de chaque œuvre.

**Article 6. Permanences d’ouverture**

L’exposition sera visible aux heures d’ouverture de la Maison des Pêcheurs du lac de Grand Lieu, soit :

Du 1er au 22 octobre 2023, les mercredis, vendredis, samedis et dimanches, de 14h à 17h30,

Du 23 octobre au 5 novembre 2023, du mardi au dimanche, de 14h à 17h30 (vacances scolaires zone B).

**Article 7. Communication**

La communication est gérée par le service communication de Grand Lieu Communauté (presse, sites web, réseaux sociaux, affiches). Un vernissage sera organisé dimanche 8 octobre 2023 à 15h. Les artistes sélectionnés s’engagent à être présent au vernissage et à participer à la diffusion des affiches.

**Article 8. Droits de reproduction**

L’artiste autorise la reproduction des œuvres présentées et s’engage à ne pas demander à l’Office de Tourisme de Grand Lieu un quelconque droit de reproduction pour l’œuvre qui serait reproduite à des fins de communication et de promotion de son travail et de l’exposition (documents destinés à la presse, site Internet, réseaux sociaux…).

**Article 9. Droits de représentation**

L’artiste autorise l’exposition et la représentation de ses œuvres pendant toute la durée de l’exposition, à titre gracieux. La cession de ses droits ne donnera donc pas lieu à rémunération par l’Office de Tourisme de Grand Lieu.

**Article 10. Responsabilités**

En cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles, l’Office de Tourisme de Grand Lieu se réserve le droit d’annuler ou d’écourter cette exposition et ne serait être tenue pour responsable d’un quelconque préjudice causé aux artistes.

**Article 11. Application du règlement**

La participation à cette manifestation implique de la part de l’artiste l’acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités du déroulement de l’exposition.

Appel à candidature

Exposition d’artistes amateurs de Grand Lieu Communauté

Fiche de candidature

(A retourner au plus tard le 25 août 2023)

NOM :

Prénom :

Nom d’artiste (optionnel) :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Votre formation :

* Autodidacte
* Cours ateliers/associations

**Merci de cocher ci-dessous :**

* J’ai bien pris connaissance et j’accepte le règlement de participation
* J’autorise l’Office de Tourisme de Grand Lieu à conserver mes données dans le cadre de l’organisation de cette exposition
* J’accepte que mon nom d’artiste ou mon nom de famille soit affiché sous mes œuvres durant l’exposition.

**Le** ……/……/ **2023 à** ……………….. **Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »**

Pièces à joindre au dossier :

* Fiche de candidature complétée et signée
* 6 à 10 photographies de vos œuvres

Envoi par mail via la plateforme de téléchargement gratuite *Wetransfer* uniquement à : [cmanceau@grandlieu.fr](mailto:cmanceau@grandlieu.fr)

*Les visuels ne doivent pas comporter de texte et doivent être de bonne qualité au format jpg. Nommer le fichier par le titre de l’œuvre, suivi de votre nom*.

Rappel du calendrier

Vendredi 25 août 2023, dernier délai pour candidater

Vendredi 1er septembre 2023, retour de la commission « exposition artistes amateurs »

Samedi 30 septembre 2023, montage de l’exposition

Dimanche 8 octobre 2023, vernissage à 15h

Dimanche 5 novembre et /ou mardi 7 novembre 2023, démontage de l’exposition

**Contact et renseignements**

Charlène MANCEAU-CHOPARD - [cmanceau@grandlieu.fr](mailto:cmanceau@grandlieu.fr) - 02 40 78 73 88

Office de Tourisme de Grand Lieu - 2 place de l’abbatiale – 44310 Saint Philbert de Grand Lieu